



1er Slalom en côte du Gaschney le 16 et 17 août 2025 – ASA Cigognes

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'Association Sportive Automobile Cigognes organise le 16 et 17 août 2025 un slalom dénommé

1er Slalom en côte du Gaschney à Muhlbach sur Munster

Cette épreuve compte pour la Coupe de France des Slaloms 2025 et le Challenge des Slaloms 2025 de la Ligue Grand Est du Sport Automobile.

Le présent règlement a été approuvé par la ligue Grand Est du Sport Automobile sous le numéro 28 en date du 14/05/2025, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 385 en date du 14/05/2025.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Serge MISTRI	Licence n° 5945	ASA 0313
Commissaires Sportifs :	Gilbert HORALA	Licence n° 12674	ASA 0321
	Didier GERARDIN	Licence n° 19652	ASA 0308
Directeur de Course :	Daniel BLANQUIN	Licence n° 1941	ASA 0308
Directeur de Course Adjoint :	Jean Claude RIEGER	Licence n° 167042	ASA 0323
Commissaire Technique Responsable :	Daniel HAEFFELIN	Licence n° 126179	ASA 0322
Commissaire Technique :	Raphael DIPPET	Licence n° 33491	ASA 0318
	ABEL SAOUI	Licence n° 31190	ASA 0307
Chargé des relations avec les concurrents :	Serge BLONDEL	Licence n° 192216	ASA 0323
Chronométreurs :	Nancy GIETZENDANNER	Licence n° 220615	ASA 0318
	Sabine JEDREK	Licence n° 317059	ASA 0409
	Alain SICHLER	Licence n° 259784	ASA 0323
Classements :	Thierry STOECKLE	Licence n° 3500	ASA 0305

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le Mardi 12 août 2025 à minuit.

Publication de la liste des engagés le Mercredi 13 août 2025 à 20h.

Vérifications administratives obligatoires le Samedi 16 août 2025 de 15 h 00 à 19 h 45.

Vérifications techniques obligatoires le Samedi 16 août 2025 de 15 h 15 à 20 h 00.

Lieu : Vérifications administratives et techniques sur le Parking du Gaschney 360° à Muhlbach sur Munster.

Vérifications administratives et techniques sur RDV le dimanche matin pour les pilotes qui justifient d'une impossibilité de présence lors des vérifications obligatoire du samedi. En ayant joint la demande avec leur engagement et avec l'accord de l'organisateur : Le dimanche de 7h à 7h15.

Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs le Samedi 16 août 2025 à 18 h 00.

Lieu : Salle 360° Parking du Gaschney à MUHLBACH SUR MUNSTER

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 17 août à 7h50

Essai chronométré le Dimanche 17 août 2025 de 8h à 10h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10 h 15.

Course :

1ère manche : le Dimanche 17 août 2025 de 10h30 à 12h30.

2ème manche : le Dimanche 17 août 2025 de 13h30 à 15h30.

3ème manche : le Dimanche 17 août 2025 A l'issue de la 2^{ème} manche de course.

Les horaires de l'essai et des manches sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée le samedi après-midi et le dimanche avant 7h 30.

Affichage des résultats provisoires le Dimanche 17 août 2025 ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) Lieu : Sur votre emplacement au Parc concurrents

Remise des prix Salle 360° ou en extérieur selon la météo, ½ heure après l'ouverture du parc fermé.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir article 1.2P

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage de la Vallée, 20 rue du Muhlélé, 68140 GUNSBACH

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique. En cas de prêt et/ou de location de la voiture et double monte, il y a lieu de présenter l'autorisation du propriétaire de participer à cette épreuve spécifique. Cette autorisation est également demandée en cas de double monte sur un même véhicule.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôles soit à 07h15 le dimanche 17 août.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Pour prétendre figurer au classement final de l'épreuve, obligation est faite de participer aux trois (3) manches. Un concurrent ne pourrait être valablement dispensé de cette obligation que dans le cas où ce concurrent n'aurait pu terminer ou effectuer une de ses manches sur ennui mécanique ou sortie de route, ou pour toute autre raison valable dûment constatée par un Commissaire Technique et acceptée par décision du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 2 P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus dès la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme Danielle ROSE 11 rue des Artisans 68140 MUNSTER ou par mail : asacigognes@gmail.com

Si le concurrent ne possède pas de licence de concurrent FFSA 2025, il pourra souscrire à un Titre de Participation (licence à la journée) qui nécessite la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile et est à prendre 48h au maximum avant l'épreuve sur le site de la FFSA. Titre de Participation Régional Slalom = **TPRS** au prix de 47€

Le titre de participation est valable pour une seule épreuve et **autorisée uniquement pour les groupes F2000-N-FN-A-FA-FS-GT de série-Loisirs.**

Les frais de participation sont fixés à 225 € réduits à 115 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour les membres de l'ASA organisatrice les frais de participation sont réduits à 100 €.

Les frais de participation sont réduits à 105 € si envoi d'engagements groupés par 5 au minimum dans une seule et même enveloppe (un chèque global pour tous les engagés).

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. (Les chèques ne seront encaissés qu'après l'épreuve)

Si 4 jours avant le début du meeting le nombre d'engagés est inférieur à 70, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 12 août 2025 à minuit.

Forfait : Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre (à l'adresse postale ci-dessus) ou par message à l'adresse asacigognes@gmail.com **dans un délai de 24 heures au moins avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 120.

Double monte admise : une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

Les groupes et classes sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des slaloms.

Art 4.2P. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des slaloms

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

Le 1^{er} Slalom en côte du Gaschney se déroule sur un parcours d'une longueur de 1700 m selon plan joint en annexe du présent règlement.

La course se déroulera en 1 manche d'essai et 3 manches de course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

6.2P. FILE DE DEPART

Lieu : sortie du parc concurrents

Départ du convoi depuis le parc concurrents jusqu' au point de départ. Une zone de demi-tour est prévue à cet effet. Une navette prendra **un mécano par véhicule de course.**

Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de convocation. Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de la manche.

6. 3P. PARC CONCURRENTS

Le parc des concurrents se situe sur le parking du Gaschney selon plan joint.

Le parc concurrent sera accessible à partir de 14h le samedi 16 Août.

Les concurrents sont tenus de se conformer à l'attribution des emplacements qui leur seront indiqués. Les remorques devront être garées dans un parc spécifique selon signalisation qui sera mise en place. Ce parc à remorques est obligatoire pour tous les concurrents sous peine de pénalité.

6.4P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés est situé sur votre emplacement. Attention sur l'emplacement et non dans la remorque, **le véhicule doit être accessible.**

6.5P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera placé à l'entrée du parc concurrent.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.6P. PERMANENCE

Téléphone de permanence organisateur : M. Rosé 06 83 82 90 65

Centre de secours le plus proche : Lieu : METZERAL - Tél. 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing pilotes aura lieu le dimanche 17 août 2025 à 7 h 30.

Lieu : à proximité du tableau d'affichage.

La présence de TOUS les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire avec émargement.

7.2P. COURSE

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre prévu à l'article 7 du règlement standard.

Une manche d'essai chronométré : de 8h à 10h

1ère manche : 10h30-12h30

2ème manche : 13h30-15h30

3ème manche : A l'issue de la 2eme manche de course.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au panneau avant l'entrée dans le parc concurrent.

7. 3P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit en régional, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

« Conforme au Règlement Standard des Slaloms »

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches. En cas d'égalité, le pilote ayant le meilleur temps à l'essai sera déclaré vainqueur.

Les classements provisoires seront affichés le Dimanche 17 août 2025 ½ h après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé. Ils seront établis de la façon suivante :

- ☐ 1 classement général,
- ☐ 1 classement général féminin,
- ☐ 1 classement jeune,
- ☐ 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- ☐ 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.
- ☐ 1 classement Loisir

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix et coupes se fera de la façon suivante :

- Scratch : 3 Coupes et prime d'arrivée à hauteur de son engagement pour le premier, 75% pour le second et 50% pour le troisième
- Groupes : 3 Coupes et 50 € pour le vainqueur du groupe (prime si plus de 5 partants)
- Classes : une Coupe aux premiers
- Dames : 3 coupes
- Commissaires : 3 coupes

La remise des prix aura lieu au chalet 360° le Dimanche 17 août 2025, ½ heure après l'ouverture du parc fermé, **la présence du pilote récompensé est obligatoire.** Aucune récompense ne sera délivrée à un tiers.